



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 156 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté N °2014169-0003 - Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à
la sous Préfecture d'Arles

1



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014169-0003

**signé par
Pour le Préfet, le Secrétaire Général**

le 18 Juin 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté portant nomination d'un régisseur de
recettes à la sous Préfecture d'Arles



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

Mission Coordination Interministérielle

RAA

**Arrêté du 18 JUIN 2014 portant nomination d'un régisseur de recettes
à la sous-préfecture d'Arles**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013, portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013, modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013214-0010 du 2 août 2013 portant institution d'une régie de

recettes auprès de la sous-préfecture d'Arles ;

Vu l'avis favorable de la Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches du Rhône en date du 13 mai 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Claudine AGOSTA (épouse BRUN), adjointe administrative, est nommée en qualité de régisseur de recettes à la sous-préfecture d'Arles.

ARTICLE 2

Sont nommées en qualité de régisseurs adjointes à la Sous Préfecture d'Arles Mesdames :

- Marie-Christine BOUVET, adjointe administrative, en fonction au bureau de la réglementation et des étrangers
- Valérie BIBINI, adjointe administrative, en fonction au cabinet de la Sous Préfecture d'Arles

ARTICLE 3 :

Le montant de cautionnement imposé au régisseur est fixé à sept mille six cents euros (7600 euros) et celui de l'indemnité de responsabilité annuelle susceptible de lui être allouée à huit cent vingt euros (820 euros), conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 février 2013.

ARTICLE 4 :

Toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire général des Bouches-du-Rhône, le sous préfet d'Arles sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et à Madame la directrice régionale des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le

18 JUIN 2016

Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Louis LAUGIER